

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-720 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2016-531 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

Veillez prendre note que lors d'une séance de son conseil tenue le 6 février 2024, la Municipalité du Canton de Shefford a adopté le règlement intitulé « Règlement numéro 2024-720 modifiant le Règlement de plan d'urbanisme numéro 2016-531 de la Municipalité du Canton de Shefford ».

Le règlement numéro 2024-720 modifie le règlement de plan d'urbanisme afin d'inclure la notion d'îlot de chaleur conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Ce règlement a fait l'objet de la délivrance d'un certificat de conformité de la part de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska le 19 février 2024 et est entré en vigueur le jour de la délivrance dudit certificat.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance de ce règlement en s'adressant au bureau municipal du Canton de Shefford situé au 245, chemin Picard, à Shefford, pendant les heures d'ouverture de bureau.

Fait à Shefford, le 19 février 2024

Le directeur général et greffier-trésorier,

(signé)

James L. Lacroix